

## ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR

### TARIFICATION DE L'OFFRE SOCLE ET DE L'OFFRE SPECIFIQUE 2025

COTISATION GENERALE ① POUR LES MEMBRES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION			
	Pourcentage de la cotisation	2025 cotisation HT	Cotisation TTC (TVA 20%)
Cotisation par salarié Et quelque soit son temps de travail ②	100%	130 €	156 €
Salarié relevant d'un employeur particulier	100%	130 €	156 €
Travailleur indépendant ③	100%	130 €	156 €
Dirigeants d'entreprise non salarié et ayant au moins un salarié suivi ④	Offert		
Facturation en unité médicale mobile (facturation complémentaire si horaire spécifique)	100% Cf. : Offre complémentaire	130 €	156 €

- ① Les cotisations annuelles du CIAMT sont fixées par l'Assemblée Générale de l'Association sur proposition du Conseil d'Administration, selon un montant forfaitaire couvrant l'ensemble des prestations et rapporté au nombre de salariés, appliquant ainsi un système per capita et mutualisé, comme prescrit par l'article L. 4622-6 du Code du travail.
- ② Pour les salariés multi-employeurs, se reporter à l'art 8.4 du règlement intérieur et à l'annexe 1.
- ③ Pour les travailleurs indépendants, le CIAMT leur propose les mêmes prestations (excepté les prestations de la prévention collective qui sont à destination des entreprises) et tarif que l'offre socle.
- ④ Par spécificité le CIAMT, la cotisation ne facture pas le suivi en santé au travail des dirigeants non-salariés et ayant au moins un salarié.

COTISATION SPECIFIQUE POUR LES MEMBRES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION			
Facturation à la convocation Agence d'intérim, portage salarial	95%	123,50 €	148,20 €
Facturation des adhérents sur site et/ou ayant un/des professionnel.s infirmier.s d'entreprise	95%	123,50 €	148,20 €
Employé avec 1 seul employeur et avec un maximum de 0,2 ETP (1 journée de 7 h/semaine)	90%	117 €	140,40 €

FACTURATION DES ABSENCES LORS DES CONVOCATIONS AUX VISITES			
Intérimaire absent de la visite, non excusé	50% Du tarif intérim/portage	61,75 €	74,10 €
Salarié en portage salarial absent en visite et non excusé Absence sur les créneaux de convocation non nominatif	100% Du tarif intérim/portage	123,50 €	148,20 €

## ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR

### TARIFICATION DE L'OFFRE SOCLE ET DE L'OFFRE SPECIFIQUE 2025

<b>Absence non excusée sous 72 heures Si salarié non remplacé</b>	<b>50%</b>	<b>65 €</b>	<b>78 €</b>
---	------------	-------------	-------------

AUTRES FRAIS			
<b>Frais d'adhésion</b> (hors demande de numérisation de dossiers médicaux papiers)	<b>OFFERTS</b> Cf. : Offre complémentaire		
<b>Examens médicaux</b> Sauf examen spécifiques complémentaires	<b>COMPRIS</b> A la charge de l'employeur CF. : Offre socle	Les outils de diagnostic et innovants sont inclus ans la cotisation (téléconsultation et télésuivi, analyse de la composition corporelle, analyse musculosquelettique, analyse ECG pour le cardio, évaluation digitalisée de la qualité de l'environnement, outil de prévention du travail sur écran) (5)	

### FACTURATION COMPLEMENTAIRE Cf. : annexe 4

**Des prestations individuelles et collectives de prévention ou des études non incluses dans les prestations de l'offre socle pourront faire l'objet d'une convention de facturation complémentaire dans les conditions déterminées par les instances statutaires.**

**Le CIAMT est ponctuellement sollicité pour mettre en place des prestations spécifiques et une offre complémentaire est proposée sur devis.**

### CONVENTION DES NON-MEMBRES DE L'ASSOCIATION

**Pour les employeurs qui ne relèvent pas du secteur privé au sens de l'article L4621-1 du code du travail et de l'article 5 des Statuts de l'Association, ils bénéficient des prestations du CIAMT, mais sans être membre de l'Association (collectivités, secteur relevant de la fonction publique). Une convention tenant compte des spécificités réglementant le suivi en santé au travail de leurs collaborateurs, formalise les engagements et la contribution à minima à 110 % de la cotisation adhérent.**

<b>FONCTIONS PUBLIQUES</b>	<b>110%</b>	<b>143 €</b>	<b>171,60 €</b>
<b>Absence non excusée</b>	<b>50%</b> Du tarif fonction publique	<b>71,50 €</b>	<b>85,80 €</b>

### COTISATIONS CONTRIBUTIONS ET PAIEMENT

Par application de l'article 7 du règlement intérieur, l'appel de cotisation dû par personne déclarée est adressé par le CIAMT, à chaque adhérent, le premier mois de l'exercice civil et doit être acquitté dans un délai d'un mois.

Toute nouvelle embauche donnant lieu à une visite médicale dans le cours de l'année donnera lieu à une régularisation faisant l'objet d'un envoi postérieur à l'appel de cotisation.

## ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR

### TARIFICATION DE L'OFFRE SOCLE ET DE L'OFFRE SPECIFIQUE 2025

Pour les salariés en situation de longue période de suspension de leur contrat de travail, la cotisation annuelle ne sera due que lors de la réalisation d'une visite médicale.

Par application de l'article 3.2 du règlement intérieur, en cas de retard de paiement de la cotisation après relances, le service restreindra ses prestations en faveur du membre jusqu'au paiement total des sommes dues. Les pénalités de retard de paiement au taux légal ainsi que l'indemnité forfaitaire de relance seront applicables de plein droit. Il pourra être fait appel à un service de contentieux pour récupérer les sommes dues ainsi que les sommes engagées pour le recouvrement.

Par application de l'article 3.3 du règlement intérieur, en cas de non-paiement de la cotisation annuelle à la fin du 2nd semestre, l'adhérent sera radié du CIAMT et des prestations associées.

#### ⑤ Les outils de diagnostic innovants compris dans la cotisation de l'offre socle:

- ✓ **Téléconsultation et télésuivi,**  
ce service en ligne via Padoa permet de faciliter le suivi en santé au travail des salariés suivis avec les professionnels de santé grâce à une approche flexible et accessible en visio.
- ✓ **Analyse de la composition corporelle**  
In Body est un appareil d'analyse de la composition corporelle ( masse graisseuse, masse musculaire, eau corporelle, ...) et d'aide à la détection des déséquilibres ou anomalies qui pourraient à terme entraîner des troubles de santé. Il permet d'identifier les risques de santé et ainsi de mettre en place des stratégies de prévention adapté.
- ✓ **Analyse musculosquelettique**  
Matvisio utilise des capteurs ou des caméras intelligentes pour analyser la posture de l'utilisateur en temps réel. Il identifie les mauvaises postures prolongées qui sont susceptibles de causer des troubles physiques. Cette analyse permet ensuite de pouvoir proposer un retour éducatif et à ses recommandations personnalisées.
- ✓ **Analyse ECG pour le cardio**  
Le CIAMT dispose des appareils permettant d'enregistrer l'activité du cœur et d'un partenariat pour analyser le tracé en temps réel auprès de professionnels spécialisés. Cet outil permet de proposer un premier diagnostic pour la prévention des maladies cardiovasculaires.
- ✓ **Evaluation digitalisée de la qualité de l'environnement**  
Grâce à ses capteurs intelligents, la solution Meersen, de mesurer plusieurs paramètres environnementaux dans l'espace professionnel. Les mesures sont effectuées sur la qualité de l'air, de la température, de l'humidité et de l'éclairage. Il permet ainsi d'identifier les facteurs environnementaux qui peuvent contribuer au à l'amélioration du bien-être au travail et faciliter la mise en conformité des normes environnementales.
- ✓ **outil de prévention du travail sur écran**  
Optimeo est une solution en ligne pour accompagner et former individuellement chaque travailleur sur écran. Cette solution permet de mettre en place des recommandations personnalisées pour prévenir notamment le risque de fatigue visuel et ceux liés aux postures.